

la main puissante qui avait miraculeusement restauré les autels, » fut bientôt nommé professeur à la faculté de théologie et reçut encore un canonicat au chapitre de Notre-Dame. Ses prédications, transportées à Saint-Sulpice, ayant de nouveau déplu à l'Empereur, lors des démêlés de Napoléon avec le Saint-Siège, furent définitivement suspendues par ordre supérieur. Afin d'atténuer un peu l'effet de cette mesure, le grand maître de l'Université confia à l'abbé Frayssinous les fonctions d'inspecteur de l'Académie de Paris. La congrégation de Saint-Sulpice ayant été dispersée, Frayssinous dut se retirer dans son pays, et ne revint à Paris qu'avec les Bourbons. Il reprit alors ses conférences de Saint-Sulpice, où il traitait principalement des causes, des effets et des suites de la révolution, et où il s'attacha à combattre la philosophie du XVIII^e siècle. Silencieux pendant les Cent-Jours, il remonta dans sa chaire au mois de février 1816, et fut bientôt appelé à faire partie de la commission de l'instruction publique; mais en lutte avec Royer-Collard, il se retira, alla prêcher à Bordeaux pendant l'autonomie de 1816, et reparut ensuite à Saint-Sulpice. Le jour de la Pentecôte, il fit, dans la chapelle des Tuileries, en présence de Louis XVIII, un discours sur l'établissement de la religion chrétienne, et prononça en 1817, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le panegyrique de saint Louis. En 1818, il publia un ouvrage intitulé : *Les vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, etc.* Il se fit encore remarquer par son oraison funèbre du prince de Condé, par son éloge de Jeanne Darc (1819), par un panegyrique de saint Vincent de Paul, etc. Le cardinal de Périgord, avant de mourir, lui donna des lettres de vicaire général honoraire; peu après, Frayssinous fut nommé premier aumônier de Louis XVIII, et promu évêque d'Hermopolis *in partibus*. Enfin, il reçut la dignité de pair de France (31 octobre 1822), le titre de comte et les fonctions de grand-maître de l'Université (1^{er} juin 1823). Entré à l'Académie française en remplacement de l'abbé Sicard, le 1^{er} juin 1822, il devint, le 26 août 1824, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique; ce portefeuille avait été créé pour lui; il le garda jusqu'au 3 mars 1828. Ce fut l'évêque d'Hermopolis qui prononça dans l'église de Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XVIII; on remarqua beaucoup que le nom de la Charte n'y fut même pas prononcé. L'orateur crut seulement devoir justifier le roi de l'avoir octroyée : « Il devait, dit-il, plier devant la force des choses. » Il attaqua vivement, dans le même discours, la liberté de la presse, et tonna contre « tous ces enseignements qu'on a tant de soin de faire descendre jusqu'aux dernières classes du peuple ». Sur les instances du monarque défunt, il avait publié en 1823 ses Conférences sous le titre de *Défense du christianisme*. Il s'efforça, comme ministre des cultes, de concilier les deux partis qui divisaient alors l'Eglise, et dont l'un, sous la conduite de l'abbé de Lamennais, soutenait la doctrine de l'ultramontanisme, tandis que l'autre se composait des tenants de l'ancienne Sorbonne. Comme ministre de l'Instruction publique, il accorda une protection manifeste à la congrégation des jésuites, dont il prit la défense dans deux discours prononcés devant la Chambre des députés, en 1826 et en 1827. Après que M. de Villèle, sur le point de succomber sous les efforts combinés d'une double opposition, eut procédé, contre l'avis de Frays-

sinous, à des élections générales qui le renversèrent, l'évêque d'Hermopolis ne conserva dans le cabinet du 4 janvier 1828 que la moitié de son ministère : les cultes. Il donna d'ailleurs sa démission le 3 mars suivant. Appelé par Charles X, pour avoir son avis sur les célèbres ordonnances de 1830, qu'il préparait, il s'y montra nettement opposé. Il refusa, a-t-on dit, le chapeau de cardinal, et, au lendemain de la révolution de juillet, ne crut pas devoir se rallier au gouvernement nouveau. Il quitta la France, concourut, à Prague et à Goritz, à l'éducation du jeune duc de Bordeaux, et revint à Paris en 1838. Sa santé étant devenue mauvaise, il retourna dans le Rouergue, où il passa dans la retraite les dernières années de sa vie.

FRÉBAULT (CHARLES-VICTOR), représentant en 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1888, né à Saint-Jean-aux-Amognes (Nièvre) le 1^{er} février 1813, mort à Paris le 6 février 1888, entra à l'Ecole polytechnique en 1833, puis à l'Ecole d'application de Metz (1835), qu'il quitta deux ans après avec le grade de lieutenant dans l'artillerie de marine. Son avancement rapide fut justifié par de remarquables travaux et des services signalés. Six mois après sa nomination de lieutenant en second, M. Frébault partit pour le golfe du Mexique, se distingua à la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa et reçut la croix de la Légion d'honneur. Capitaine en 1840, il passa deux ans à la Guadeloupe, dont il devait plus tard devenir le gouverneur. Attaché ensuite à la direction de Brest, chef de bataillon en 1848, il fut envoyé comme directeur à l'Ecole de pyrotechnie de Toulon. Quand éclata la guerre d'Orient, il accompagna dans la Baltique l'amiral Parseval-Deschênes, prit une part active à l'attaque de Bomarsund et reçut, à la fin de la campagne, le brevet de lieutenant-colonel (22 septembre 1854). L'année suivante, sa conduite à l'attaque de Sweaborg lui valut une proposition pour l'avancement, et, en 1856, il fut nommé colonel et promu officier de la Légion d'honneur. De retour en France, on l'adjoignit à l'inspection générale de l'artillerie de la marine; il entra aussi au conseil des travaux, puis il dirigea, pendant deux ans, la fonderie de Nevers, et, après avoir été fait commandeur de la Légion d'honneur, il fut nommé, en 1859, gouverneur de la Guadeloupe. Il y resta de 1859 à 1863, fut promu pendant ce temps général de brigade (26 août 1861), et devint en 1864, à sa rentrée en France, directeur de l'artillerie au ministère de la marine. C'est dans cette situation qu'il reçut, en 1867, les étoiles de général de division. Au cours de ses nouvelles fonctions, le général Frébault fut victime d'un accident : tandis qu'il assistait à des expériences d'artillerie au polygone de Gavre, une pièce éclata. Cinq officiers furent grièvement blessés; le colonel Delsaux, président de la commission, fut tué, et le général Frébault eut le tympan brisé. Pendant le siège de Paris, le général commanda l'artillerie de la 2^e armée, celle de la rive droite, sous les ordres du général Ducrot, et se distingua à la bataille de Champigny. Elu, le 8 février 1871, le 26^e sur 43, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 95,322 voix (329,970 votants, 547,858 inscrits), il prit place dans les rangs de la gauche modérée, vota contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour du parlement à Paris, pour la dissolution, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, contre la loi des maires, contre l'état de siège, pour les lois constitutionnelles. Porté sur la liste des gauches

lors des élections des sénateurs inamovibles, il fut élu, le 10 décembre 1875, au second tour de scrutin, le 3^e sur 75, avec 367 voix (690 votants). Il était alors inspecteur général permanent de l'artillerie de marine. Il suivit au nouveau Sénat la même ligne politique qu'à la Chambre, vota contre la demande de dissolution de la Chambre (juin 1877), appuya le ministère Dufaure, se prononça pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la réforme judiciaire, pour la loi du divorce, pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, etc. Le général Boulanger, alors ministre de la guerre, ayant eu un duel avec le baron de Lareinty, confia au général Frébault, assisté du général Lecointe, le soin d'en régler les conditions. Le général Frébault, peu de temps avant sa mort, refusa, pour raison de santé, les fonctions de questeur qui lui étaient offertes par les groupes républicains du Sénat. Il laissa la réputation d'un excellent officier et d'un homme de science. C'est lui qui a présidé à la transformation de l'artillerie de la flotte, lorsque le chargement par la culasse a été définitivement adopté par la marine. En utilisant les ressources des usines de l'Etat, il a créé les canons en fonte frettés en acier et séchés, qu'on remplace maintenant par les canons tout en acier. Grand-officier de la Légion d'honneur (1866), il avait été maintenu dans le cadre d'activité par un décret spécial en date du 29 janvier 1878.

FRÉBAULT (CHARLES-FÉLIX), député de 1876 à 1889, né à Metz (Moselle) le 7 mars 1825, étudia la médecine à Paris, et, après avoir passé (1850) les examens du doctorat, exerça sa profession dans le quartier du Gros-Caillou. Chirurgien du 15^e bataillon de la garde nationale pendant le siège (1870), il dirigea trois ambulances (mars-mai 1871), fut arrêté par l'armée de Versailles, et relâché immédiatement. D'opinions républicaines, il brigua et obtint en 1871, puis en 1874, le mandat de conseiller municipal de Paris, où il représenta son quartier jusqu'en 1876. A cette époque, il se présenta aux élections pour la Chambre, et, le 5 mars, au second tour de scrutin, fut élu député du 7^e arrondissement de Paris, par 6,148 voix (11,577 votants, 16,836 inscrits), contre 5,174 voix à M. Bartholoni, impérialiste. M. Frébault, qui s'était recommandé devant les électeurs du programme radical dit « programme Laurent-Pichat », avait eu pour adversaires au premier tour, outre M. Bartholoni, M. de Germiny, conservateur orléaniste, et M. Langlois, républicain modéré, qui se désista avant le ballottage. M. Frébault s'inscrivit à l'extrême-gauche en même temps qu'à l'Union républicaine, vota pour l'amnistie plénière, s'associa, d'ailleurs, à la plupart des votes de la majorité de la Chambre, et, après l'acte du 16 mai 1877, fut un des 363 députés hostiles au ministère Fourtou-de Broglie. Il obtint sa réélection le 14 octobre 1877, avec 7,078 voix (13,427 votants, 17,057 inscrits), contre 6,136 à M. Bartholoni, candidat officiel, prit part aux dernières luttes des républicains contre le gouvernement du Maréchal, soutint le cabinet Dufaure, vota pour l'article 7, pour l'application des lois aux congrégations existantes, pour l'amnistie, pour la liberté de la presse, pour la reconnaissance du droit de réunion et d'association, et partagea, dans la plupart des cas, les opinions des radicaux, sans compter toutefois parmi les membres intransigeants du groupe de l'extrême-gauche. Réélu,

le 21 octobre 1881, par 6,480 voix (12,624 votants, 17,732 inscrits), contre 4,774 voix à M. Cochin, conservateur, et 1,032 à M. Thierry, il reprit sa place parmi les radicaux de la Chambre nouvelle, se prononça contre la politique coloniale, contre les crédits du Tonkin, et contre le ministère Ferry. Il fut porté, lors des élections générales d'octobre 1885, sur un assez grand nombre de listes républicaines, dites de conciliation, et, ayant réuni au premier tour 159,331 voix sur 434,011 votants, il fut maintenu sur la liste républicaine unique au scrutin de ballottage. Il fut élu alors, le 9^e sur 34, par 287,479 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). M. Frébault suivit dans la Chambre nouvelle la même ligne politique que précédemment, s'occupa surtout des questions d'enseignement primaire, prit part au renversement des premiers ministères opportunistes de la législature, vota l'expulsion des princes (juin 1886), soutint le cabinet Floquet, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

FRÉCHON (IRÉNÉE-FAUSTIN), représentant du peuple en 1848 et 1849, né à Hesdin (Pas-de-Calais) le 28 juin 1804, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 5 avril 1852, fils d'un chapelier d'Hesdin, entra dans les ordres en 1827, fut nommé vicaire à Vitry, et fut longtemps professeur de droit canon au séminaire d'Arras. En 1832, sur sa demande, il alla soigner les cholériques de Frévent. En 1841, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale d'Arras, et prêcha avec succès des sermons dans les principales villes de France et à Londres. Le 23 avril 1849, il fut élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 15^e sur 17, avec 74,655 voix sur 161,957 votants et 188,051 inscrits. Il siégea à droite, fit partie du comité des cultes, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, pour le maintien de l'état de siège, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt proportionnel, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la constitution par le peuple, pour l'ensemble de la constitution, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 15, par 87,675 voix sur 129,691 votants et 194,068 inscrits, il fit partie de la réunion de la rue de Poitiers et soutint de ses votes la politique conservatrice. Membre de l'Académie d'Arras et de la Société des antiquaires de Morinie.

FRÉCINE (AUGUSTIN-LUCIE DE), inscrit à l'état civil DEFRECINE, député en 1791, membre de la Convention, né à Montrichard (Loir-et-Cher) le 13 décembre 1751, mort à Montrichard le 20 juin 1804, adopta les idées de la Révolution, fut nommé par ses concitoyens président du conseil du département et, le 1^{er} septembre 1791, élu député de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, le 3^e sur 7, « à la pluralité des voix. » Il vota avec la majorité réformatrice. Réélu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, par le même département, le 4^e sur 6, « à la pluralité

des voix » sur 285 votants, il se prononça « pour la mort », dans le procès du roi, fit décréter une fabrication d'assignats pour deux milliards, devint secrétaire de l'Assemblée et fut chargé, après le 9 thermidor, d'une mission en Belgique : il annonça à la Convention la prise de Maëstricht et donna des détails sur la conquête de la Hollande. A son retour en France (1795), il parla contre Aubry et Miranda et demanda leur arrestation. Sa carrière législative finit avec la Convention; mais il fut nommé, le 1^{er} fructidor an VII, receveur général dans l'Yonne, et, plus tard, sous-inspecteur des forêts. — Les procès-verbaux d'élection de ce législateur portent de FRÉCINE.

FRÉGEVILLE (JEAN-HENRI-GUY-NICOLAS DE GRANYAL, MARQUIS DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Réalmont (Tarn) le 14 décembre 1748, mort à Réalmont en 1803, était, au début de la Révolution, capitaine au régiment de Condé. Il se prononça comme son frère (V. p. bas) en faveur des idées nouvelles, reçut, en 1792, de Dumouriez, le commandement de ses troupes légères, devint général de brigade et servit avec distinction à l'armée des Pyrénées-Orientales, et en 1795 dans la Vendée. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu, par 111 voix sur 224 votants, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, dont il devint secrétaire en l'an V. Il prit quelquefois la parole dans cette assemblée, fut (an VII) accusé par Aréna d'avoir réuni chez lui plusieurs députés opposés à la déclaration de la patrie en danger, et, lié intimement avec Lucien Bonaparte, eut, comme membre de la « commission des inspecteurs », une part importante au succès du coup d'Etat de brumaire. Cependant, dans la séance extraordinaire qui fut tenue à Saint-Cloud, il fit astreindre les membres du gouvernement consulaire à « prêter serment à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple ». Il reprit ensuite la carrière militaire, devint général de division, obtint plusieurs commandements, et mourut en 1807.

FRÉGEVILLE DE GAU (CHARLES-LOUIS-JOSEPH, MARQUIS DE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né au château de Grandoiel près de Castres (Tarn) le 1^{er} novembre 1762, mort à Paris le 4 avril 1841, fut envoyé dès l'âge de douze ans au régiment de dragons de Condé, où son frère aîné venait de mourir. Sous-lieutenant le 11 juillet 1779, capitaine le 12 juillet 1781, capitaine de remplacement le 24 mai 1785, il passa une partie de son temps à voyager. Le 17 mai 1790, il reprit, à la tête de la garde nationale à cheval de Montpellier, les troubles de Nîmes et de Beaucaire. Le 20 janvier 1792, il passa au 3^e régiment de chasseurs à cheval. Lieutenant-colonel des hussards de Chamborant, le 13 avril de la même année, grâce à la protection de La Fayette, il prit part aux diverses escarmouches qui marquèrent les débuts de la 1^{re} coalition. Après le départ de La Fayette, il sut maintenir le régiment de Chamborant que son colonel voulait faire passer à l'ennemi. Pour le récompenser de son patriotisme, le gouvernement lui envoya, le 20 octobre 1792, le brevet de colonel de ce même régiment. Frégevillle sut se faire apprécier par Dumouriez; il se battit vaillamment à Valmy, à Jemmapes et à Nerwinde, où il ne put arrêter la retraite de Miranda. Peu après, il fut mêlé aux intrigues de Dumouriez et ne fut retenu qu'en ap-

prenant la désertion de ce général. Il avait éveillé la méfiance de Bouchotte, ministre de la guerre, qui le fit appeler à Paris. Mais le comité de salut public ayant obtenu sur son compte de bons renseignements militaires, le renvoya à son régiment. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade et dirigé sur l'armée des Pyrénées-Orientales. Fait prisonnier par les Espagnols, il resta deux ans en captivité, puis se rendit à Montpellier, pour y attendre ses lettres de service; là, grâce à sa fermeté et à sa douceur, il calma une sédition. Cette conduite lui valut d'être élu, le 25 germinal an VII, député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents. Il prit une part très active au 18 brumaire. Ce fut lui qui enleva Lucien Bonaparte de la salle des séances, pour le soustraire aux violences dont on le menaçait. Il fut choisi par le Conseil pour faire partie de la commission intermédiaire, le 19 frimaire an VIII, élu, le 4 nivôse suivant, par le Sénat conservateur, député de l'Hérault au nouveau Corps législatif, et, le 7 germinal de la même année, promu général de division. Envoyé en Italie à la tête des troupes légères, il se signala au passage du Mincio et du Tagliamento et fut nommé, à la suite de l'armistice, au commandement de la 9^e division militaire. Le 19 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur, commandeur le 25 prairial de la même année, il fut appelé au commandement d'une division de cavalerie dans le corps de Masséna, puis de toute la cavalerie (quatre divisions), quand les corps combinés de Saint-Cyr et de Masséna passèrent sous les ordres de Joseph Bonaparte; il se signala à la prise de Civitella. Appelé près de l'Empereur après Eylau, Frégevillle ne rejoignit l'armée française qu'à Tilsitt, et ce fut pour tomber en disgrâce, car il resta sans emploi jusqu'à la première Restauration. Le 8 juillet 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et, le 27 décembre suivant, grand-officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, il commanda la cavalerie du 2^e corps d'observation à l'armée des Pyrénées-Orientales. A la seconde Restauration, ne voulant pas obéir aux ordres du duc d'Angoulême qui lui ordonnait de licencier sa cavalerie, il fut appelé par Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, à occuper le poste d'inspecteur général de la cavalerie de l'armée de la Loire. Mais les projets du duc d'Angoulême ayant abouti, Frégevillle fut mis à la retraite. En 1830, le général de Frégevillle fut député par Montpellier auprès du nouveau chef de l'Etat. Rétabli sur le cadre des officiers-généraux en disponibilité, il y resta jusqu'en 1833. En 1834, à l'attentat de Fieschi au boulevard du Temple, son cheval reçut trois blessures. A cette occasion, le duc d'Orléans et le roi lui-même voulurent faire remettre Frégevillle en activité, mais le maréchal Maison s'y opposa. Les biographes de Frégevillle racontent qu'il fut intimement lié avec Mme de Krudner et qu'il conserva longtemps avec elle des relations épistolaires.

FRÉMANGER (JACQUES), membre de la Convention, date de naissance inconnue, mort en 1807, était avant 1789 huissier à Senonches. Il remplissait les fonctions de procureur-syndic du district de Dreux, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, par le département d'Eure-et-Loir, le 9^e et dernier, avec 187 voix sur 350 votants, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel ni sursis. Chargé pendant quelque temps des approvisionnements de Paris, il s'acquitta avec

zèle de cette mission. Envoyé dans le Calvados, il ferma toutes les églises, et écrivit à la Convention le 28 février 1794 : « Les colifichets romains disparaissent et prennent leur volée vers le Tibre; on ne vit jamais tant de saints voyager. » La Société des Jacobins, dont il faisait partie, le traduisit à sa barre quelque temps après, comme suspect de modérantisme; mais il se justifia et fut maintenu, après avoir subi l'épreuve d'un « scrutin épuratoire ». L'année suivante, lors des troubles de prairial an IV, il fut arrêté dans Paris par des sectionnaires du quartier Montreuil; mais ses amis le délivrèrent et le ramenèrent à la Convention. Envoyé en mission au Havre (août 1795), il sut maintenir l'ordre dans la ville avec l'aide du général Huet, remplit une autre mission à Nantes, et, après la session conventionnelle, fut nommé messenger d'Etat du Conseil des Anciens. Il exerçait les mêmes fonctions auprès du Corps législatif impérial, lorsqu'il mourut (1807).

FRÉMICOURT-LÉLY (ALEXANDRE-DÉSIRÉ-JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1822, et de 1834 à 1837, né à Cambrai (Nord) le 18 juillet 1777, mort à Paris le 9 mai 1869, propriétaire, débuta dans la vie politique, le 12 mai 1815, comme représentant de l'arrondissement de Cambrai à la Chambre des Cent-Jours, élu par 83 voix sur 92 votants. Le 26 octobre 1818, il fut élu député du Nord, au collège de département, par 426 voix (994 votants, 2.303 inscrits). M. Frémicourt-Lély siégea parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle et se représenta, le 13 novembre 1822, dans le 6^e arrondissement du Nord, à Cambrai; mais il échoua avec 129 voix contre 218 accordées à l'élu, M. Cotteau. Il échoua encore aux élections du 25 février 1824 et n'obtint que 122 voix contre le même adversaire, réélu par 211. Partisan de la révolution de juillet et du gouvernement de Louis-Philippe, M. Frémicourt-Lély devint maire de la Villette (Seine) et chevalier de la Légion d'honneur. Le 21 juin 1834, le 14^e collège électoral de la Seine (Saint-Denis) le nomma député, par 265 voix sur 526 votants, 629 inscrits. Il fit partie jusqu'en 1837 de la majorité ministérielle et vota notamment pour les lois de septembre 1835.

FRÉMIN DE BEAUMONT (NICOLAS, BARON), député au Corps législatif de l'an X à 1815, né à Coutances (Manche) le 10 avril 1744, mort à Anneville (Manche) le 31 décembre 1820, fils de Pierre-Isaac Frémin, sieur du Mesnil, ancien capitaine au régiment de Bretagne, et de dame Marguerite Pasquier, exerça, au début de la Révolution, les fonctions de maire de Coutances, de commissaire du roi près le tribunal criminel de la Manche, et de procureur général syndic de ce département. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé par Bonaparte (21 germinal an VIII) sous-préfet de Coutances, et, le 6 germinal an X, il fut désigné pour représenter le département de la Manche au Corps législatif, où il siégea jusqu'à la fin du régime impérial, ayant obtenu, le 7 mars 1807, le renouvellement de son mandat. Il entra, le 16 septembre 1808, dans la commission des finances de cette assemblée, et présida la même commission le 9 décembre 1809. Son dévouement à la politique de Napoléon fut récompensé par les titres de chevalier de la Légion d'honneur (25 janvier 1810), de chevalier (25 mars) puis de baron de l'Empire (17 mai) et par le

poste de préfet des Bouches-du-Rhin (23 avril de la même année). Frémin de Beaumont était monté à la tribune du Corps législatif, le 20 avril 1810, au nom de la commission, pour demander l'adoption du budget présenté par le gouvernement et avait fait un pompeux éloge de la situation financière : « L'ordre établi dans l'administration publique, avait-il dit, permettra bientôt au monarque le plus puissant d'être le plus heureux, en réduisant les dépenses. Lui à la jeune princesse qui, par ses éminentes qualités, méritait de monter sur le premier trône de l'univers, il jouira du bonheur de ses peuples, il jouira du bonheur que donnent les plus doux sentiments de la nature : double récompense accordée rarement aux vertus des plus grands princes, et due au généreux souverain qui ne désire de vivre que pour le bonheur de ses peuples. » Il adhéra cependant à la déchéance de l'Empereur (avril 1814) et fut nommé préfet de la Vendée par le roi le 10 juin suivant; mais, ayant été maintenu pendant les Cent-Jours, il fut remplacé, au second retour des Bourbons, par M. de Roussy-Frémiau de Beaumont et publié en 1806 une traduction des *Saisons* de Thompson.

FRÉMIN DU MESNIL (GABRIEL-FRANÇOIS-CHARLES, BARON), frère du précédent, député au Corps législatif de 1813 à 1815, et député de 1815 à 1816, né à Coutances (Manche) le 6 décembre 1751, mort à Coutances le 23 juillet 1844, était maire de cette ville. Chef d'une députation envoyée auprès de l'Empereur par le collège électoral du département de la Manche, il fut présenté à Napoléon, devint chevalier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 13 août 1811, et député au Corps législatif pour le département de la Manche le 6 janvier 1813. Il y siégea jusqu'à la fin du règne, et obtint sa réélection à la Chambre « introuvable », le 22 août 1815, par 123 voix (187 votants, 276 inscrits). Il s'était rallié à la Restauration.

FRÉMINET (HENRY-ETIENNE-JEAN-BAPTISTE-LÉON), député de 1876 à 1881, né à Troyes (Aube) le 7 novembre 1843, fit à Paris ses études de droit, fut reçu docteur, et s'inscrivit au barreau. Secrétaire de M^e Durier, il quitta Paris vers la fin de l'Empire pour aller habiter sa ville natale, où plusieurs causes importantes mirent son nom en relief. La révolution du 4 Septembre le fit secrétaire général de la préfecture de l'Aube. M. Fréminet prit part à la campagne de l'Est dans les rangs des mobilisés de ce département, devint conseiller municipal de Troyes et conseiller général de l'Aube, et se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, avec une profession de foi où il s'exprimait ainsi : « Je ne suis pas un converti à la République, sa cause est la mienne depuis que j'ai commencé à raisonner. Dans une Assemblée, ma place serait parmi les républicains de principe. J'appartiens au jeune parti républicain, qui sait que rien ne se fonde par la violence ou la surprise, qui veut, avant de réaliser une idée, avoir conquis pour elle l'adhésion des intelligences, et qui, pour les conquêtes successives, n'emploie que la persuasion, la science et la justice. » M. Fréminet, élu député de l'arrondissement de Troyes par 12,613 voix (20,462 votants, 28,364 inscrits), contre 2,983 voix à M. Baitet, et 2,244 à M. de Colmont, siégea dans la majorité républicaine, parmi les modérés. Il se prononça contre l'amnistie pleine et entière, pour la loi nouvelle sur la collation des grades par l'Etat, pour l'ordre

du jour du 4 mai 1877 sur les menées ultramontaines, fut au nombre des 363 adversaires du gouvernement du Seize-Mai, et obtint sa réélection comme député de Troyes, le 14 octobre 1877, par 17,312 voix (25,462 votants, 28,279 inscrits), contre 7,942 voix à M. Droche, candidat officiel, conservateur-monarchiste. A la Chambre nouvelle, il continua de siéger à gauche, se prononça contre le cabinet Rochebouët, pour le ministère Dufaure, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc., et s'associa aux principaux actes de la politique opportuniste. Il ne se représenta point aux élections de 1881, et se fit inscrire au barreau de Paris.

FRÉMOND (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né au Tanu (Manche) le 18 janvier 1759, mort à Avranches (Manche) le 8 juin 1816, n'avait pas d'antécédents politiques lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, par 269 voix sur 447 votants, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer et en sortit en l'an VII. Il fut ensuite receveur particulier des finances dans l'arrondissement d'Avranches, puis receveur-général du département de la Manche.

FRÉMY (LOUIS), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1865 à 1869, né à Toulon (Var) le 2 avril 1805, étudia le droit à Paris, et s'y inscrivit comme avocat en 1829. Après la révolution de 1830, il devint maire de Saint-Fargeau (1831), conseiller d'arrondissement de Joigny, puis auditeur de deuxième classe au conseil d'Etat (1833), sous-préfet à Domfront (1835), à Gien (1837), maître des requêtes au conseil d'Etat (1840), et fit partie (1842) de la commission administrative des chemins de fer, auprès de laquelle il remplit les fonctions de secrétaire. En 1845, il fut nommé inspecteur-général des chemins de fer. Conseiller général de l'Yonne en 1848, il entra dans la politique sous les auspices de Léon Faucher, son ami, qui se l'attacha comme chef de cabinet, puis comme directeur du personnel au ministère de l'Intérieur. Le 13 mai 1849, M. Louis Frémy fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 34,353 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité monarchiste, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, prêta son concours à la politique de l'Elysée, et fut envoyé en mission à Rome. Après le coup d'Etat, il fut membre de la Commission consultative et du conseil d'Etat réorganisé. En février 1853, il reçut du gouvernement impérial la mission d'établir sur de nouvelles bases l'administration du ministère de l'Intérieur. Puis il succéda, en 1857, à M. de Germiny comme gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole de France, et fut élu, le 18 novembre 1865, député de la 1^{re} circonscription de l'Yonne, par 16,611 voix (29,228 votants, 39,510 inscrits), en remplacement de M. d'Ornano, décédé. M. L. Frémy appartint, comme député, à la majorité dynastique. Il se représenta, le 24 mai 1869, mais il échoua au scrutin de ballottage avec 17,369 voix contre 17,864 données au candidat de l'opposition, M. Rampont-Léchin. Il conserva ses fonctions de gouverneur du Crédit foncier jusqu'en 1877. En mai 1876, M. Naquet ayant réclamé, à la Chambre, une enquête sur la gestion du Crédit foncier, M. Frémy fut, après l'enquête, révoqué de ses fonctions et remplacé provisoirement par M. Renouard; de plus, l'année d'après (dé-

cembre 1878), il se vit enveloppé, avec deux de ses anciens collègues de l'administration, MM. de Soubeyran et Leviez, dans des poursuites judiciaires sous l'inculpation de distribution de dividende fictif. M. L. Frémy avait fait, le 30 janvier 1876, une tentative infructueuse pour entrer au Sénat : il avait réuni, comme candidat conservateur dans l'Yonne, 219 voix sur 571 votants. Grand officier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1863.

FRÉNILLY (AUGUSTE-FRANÇOIS FAUVEAU, BARRON DE), député de 1821 à 1827 et pair de France, né à Paris le 14 novembre 1768, mort à Gratz (Autriche) le 1^{er} août 1848, était fils de Frédéric-Auguste Fauveau de Frénilly et de Charlotte-Pauline-Victoire Chastelain. Sa famille, de vieille noblesse, était liée avec tous « les beaux esprits » du temps, et, à l'âge de neuf ans, il fut présenté à Voltaire. Il ne quitta pas la France pendant la Révolution, défendit les Tuileries, le 10 août 1792, dans le bataillon royaliste des Filles-Saint-Thomas, se retira en province pendant la Terreur, et revint à Paris après le 9 thermidor, pour recueillir les débris d'une fortune considérable. Il retrouva bientôt les survivants de la société littéraire, un moment dispersée, et se lia particulièrement avec la célèbre Mme d'Houdetot, qui essayait de se reformer « un salon ». En même temps, M. de Frénilly s'occupait d'agriculture dans son château de Bourneville (Oise), où se trouvait un des trois premiers troupeaux de moutons mérinos importés en France sous l'intendance de M. de Trudaine : un autre de ces troupeaux avait été donné à Daubenton, à Montbars, et le troisième au comte de Barbançois, en Berry. M. de Frénilly vécut ainsi pendant la durée de l'Empire, et, aux Cent-Jours, se rendit en Angleterre, où il publia une brochure qui eut du retentissement : *Considérations sur une année de l'histoire de France*. A la seconde Restauration, des souvenirs de famille et une certaine communauté de vues valurent à M. de Frénilly l'intimité du comte d'Artois. De concert avec le docteur Stoddart, directeur du *Times*, M. de Frénilly fonda le *Correspondant*, revue anglo-française peu après remplacée par la revue exclusivement française le *Conservateur*, qu'il créa avec Châteaubriand, de Bonald, Lamennais, etc. Sur l'initiative de Châteaubriand, le *Conservateur* disparut en plein succès lors de la chute du ministère Decazes (février 1820). Le 1^{er} octobre 1821, M. de Frénilly fut choisi comme candidat à la députation par les royalistes du 4^e arrondissement électoral de la Loire-Inférieure (Savenay), et fut élu député par 76 voix sur 116 votants et 130 inscrits, contre 13 voix à M. Huet de Coëtlisan. Réélu, le 26 février 1824, par 121 voix sur 129 votants et 150 inscrits, il siégea à droite, et fut un des fermes soutiens du ministère Villèle. Membre de la commission de l'adresse en 1822, il fut chargé, avec M. de Bonald, de sa rédaction; rapporteur du budget en 1824, il lutta pour faire reconnaître à la Chambre le droit d'initiative dans le vote des crédits. Nommé conseiller d'Etat en août 1824, il fut encore membre de la commission du budget en 1825, et, en 1826, membre de la commission de l'adresse qu'il rédigea avec M. de Vaublanc. Cette même année, un discours sur les affaires de Saint-Domingue lui valut les félicitations personnelles de Charles X. Appelé à la Chambre des pairs le 5 novembre 1827, M. de Frénilly se rangea dans l'opposition royaliste contre le ministère Martignac, et attaqua le cabinet, dans la séance du 12 juin 1833, lors-

de la discussion de la nouvelle loi électorale. Peu après il fut placé dans la non-activité du conseil d'Etat, et y fut inutilement rappelé à l'activité, deux ans plus tard, dans les fameuses ordonnances de juillet 1830. Il fut inquieté un moment à cette occasion; puis il se retira en Autriche près du roi exilé, et y reprit avec ardeur les études historiques et littéraires dont la politique active l'avait un peu détourné; il rassembla alors des matériaux considérables pour une *Histoire parlementaire d'Angleterre*, restée inachevée. Outre divers opuscules politiques, on a de lui des poésies et une traduction en vers de l'*Arioste* (Paris, 1833). De son mariage avec Alexandrine de Saint-Preulx il laissa un fils, marié en Autriche et mort sans postérité, et une fille qui épousa M. Camille de Barécourt de La Vallée, marquis de Pimodan, gentilhomme de la chambre de Charles X. Le chef actuel de la maison de Pimodan possède de très curieux *Mémoires* inédits de M. de Frénilly; ces *Mémoires* seront sans doute publiés un jour.

FREPPÉL (CHARLES-EMILE), député depuis 1830, né à Obernai (Bas-Rhin) le 1^{er} juin 1827, fit ses études au petit et au grand séminaire de Strasbourg; il fut reçu bachelier ès lettres, fut ordonné prêtre en 1850, et devint vicaire au séminaire de Strasbourg, puis professeur de philosophie à l'Ecole des Carmes à Paris, chapelain de Sainte-Geneviève, et, après avoir obtenu le grade de docteur en théologie, professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Paris (1854). Ses cours en Sorbonne furent très suivis; il prêcha le carême aux Tuileries en 1862, fut nommé chanoine honoraire de Troyes, de Strasbourg, de Paris en 1864, et, en 1867, doyen du chapitre de Sainte-Geneviève. Appelé par le pape à Rome, en 1869, pour les travaux préparatoires du Concile, il fut nommé (27 décembre suivant) à l'évêché d'Angers. Pendant la guerre franco-allemande, il organisa des secours et des ambulances dans son palais épiscopal, protesta contre l'annexion de l'Alsace, sa patrie, à l'Allemagne, et opta pour la France. Candidat aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 à l'Assemblée nationale, dans le département de la Seine, il échoua avec 83,308 voix sur 290,823 votants. Cet échec ne l'éloigna pas de la politique militante vers laquelle l'entraînaient son tempérament de polémiste et un patriotisme très vif; comme évêque, n'avait-il pas proué pour armes une abeille, avec la devise : *Spontè favos, agrè spicula*? En décembre 1873, il attaqua dans un mandement « le roi de Piémont », anathématisa la Ligue de l'enseignement, et, recevant le maréchal de MacMahon à Angers, l'invita à prêter son appui aux tentatives de restauration monarchique d'alors. Après le vote de la loi sur l'enseignement supérieur, il créa à Angers une Université catholique. En avril 1876, sur une question d'immeuble d'église, il excommunia le comte de Falloux (*Voy. ce nom*); mais le nonce du pape fit lever cet invraisemblable interdit.

L'évêque d'Angers entra au parlement lors de l'élection partielle nécessitée, dans la circonscription de Brest, par le décès de M. Monjaret de Kerjegu; élu député, le 6 juin 1880, par 8,864 voix sur 13,045 votants et 16,907 inscrits, il siégea à droite, et prit une part des plus actives aux débats parlementaires; il protesta (juillet 1880) contre la voie exécutive suivie de préférence à la voie judiciaire, dans l'application des décrets aux congrégations non autorisées; combattit (novem-

bre) la gratuité de l'instruction primaire au point de vue du gaspillage des finances communales; tenta en vain de s'opposer (décembre) à l'application du droit de mutation aux biens des congrégations, et s'éleva, quelques jours après, contre l'instruction obligatoire, « inutile, inefficace, et tendant au socialisme d'Etat. » En mai 1881, il demanda le rejet des articles de la nouvelle loi militaire imposant aux séminaristes l'obligation du service. Réélu, le 21 août suivant, par 9,265 voix sur 12,554 votants et 17,205 inscrits, il monta fréquemment à la tribune, notamment pour combattre (juin 1882) le rétablissement du divorce, les exigences de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire privé (juillet) et spécialement l'art. 10 relatif aux petits séminaires, l'inéligibilité absolue des ministres du culte aux fonctions municipales (février 1883), la désaffectation des immeubles communaux en dehors des prescriptions du Concordat (novembre). Le 15 décembre, lors de la demande d'un crédit de 20 millions pour le Tonkin, l'évêque d'Angers se sépara résolument de la droite, et déclara qu'il voterait les crédits, parce que « les divergences politiques doivent s'effacer devant l'intérêt national, et que, quand le drapeau est engagé, personne n'a plus à se demander quelles sont les mains qui le tiennent ». L'orateur fut à cette occasion vivement applaudi à gauche. Il vota de même (juin 1884) les crédits demandés pour Madagascar, parla contre la loi sur les récidivistes (mai 1885), en faveur du traité de Tien-Tsin avec la Chine (juin), et continua de voter, avec la gauche opportuniste, les crédits demandés pour le Tonkin (décembre). Il avait été réélu député le 14 octobre précédent, sur la liste conservatrice du Finistère, le 2^e sur 10, par 61,551 voix sur 121,966 votants et 167,617 inscrits. La session de 1886 le vit reparaitre à la tribune, pour soutenir la demande d'amnistie (février); pour proposer un amendement (qui fut repoussé) à la loi sur la liberté des funérailles; pour interpellier (11 mars) le ministre Goblet sur la suppression de près de deux mille vicariats; pour combattre (octobre) la loi d'organisation de l'enseignement primaire; pour reprocher au gouvernement (octobre) son manque d'énergie à Madagascar. En janvier 1887, il parla en faveur de l'allègement des programmes scolaires, et il demanda, en juin, l'ajournement de la loi militaire, en se fondant « sur l'état de trouble où se trouvait l'Europe » (rejeté par 414 voix contre 54). Sur la même loi, il fit adopter (19 janvier 1889), par 295 voix contre 231, un amendement assimilant aux professeurs, en temps de guerre, les curés de paroisses et les aumôniers des lycées; le 9 avril suivant, il combattit vivement le projet de loi organisant le Sénat en haute cour de justice pour juger le général Boulanger. L'évêque d'Angers prit en outre la parole dans un grand nombre de débats moins importants, car un biographe constate que, de 1863 à 1889 seulement, il prononça à la tribune cent vingt discours. Dans la dernière session, Mgr Freppé a voté : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1868), officier de l'Université (1869). On a de lui : *les Pères apostoliques* (1859), *Les Apologistes chrétiens au deuxième siècle* (1860), *Saint Irénée et l'élo-*

quence chrétienne dans la Gaule aux deux premiers siècles (1861), *Examen critique de la « Vie de Jésus » de M. Renan* (1863), etc. *La Révolution française à propos du centenaire de 1789* (1839).

FRÉRON (LOUIS-MARIS-STANISLAS), membre de la Convention, né à Paris le 20 juin 1754, mort à Saint-Domingue en 1802, fils du critique Elie-Catherine Fréron (1719-1776), dont les injectives de Voltaire ont assuré la célébrité, était, par sa mère, neveu de l'abbé Royou; il eut pour ami le roi Stanislas, beau-père de Louis XV. A la mort de son père (il avait alors dix ans), il lui succéda dans la propriété du privilège de l'*Année littéraire*, qu'il fit continuer sous son nom, par son oncle Royou et par l'abbé Geoffroy, tandis qu'il terminait ses études au collège Louis-le-Grand, où il eut pour camarades les deux Robespierre et Camille Desmoulins. En 1789, il adopta avec ardeur les principes de la Révolution, et, dès le mois de décembre de cette année, il fit paraître, sous le pseudonyme de Martel, une feuille intitulée l'*Orateur du peuple*, qui compta parmi les organes les plus passionnés du parti populaire. Fréron fut un des premiers à dénoncer la trahison de Mirabeau, qu'il accusa de corruption et menaça de la lanterne; puis il écrivit, lorsque le célèbre orateur se fut réconcilié avec Mirabeau le jeune: « Mirabeau attendait pour se rapprocher de son frère et lui rendre son amitié que ce dernier se fût rendu digne de lui par quelque nouvel attentat contre la nation. Non seulement il était le plus âgé, mais il avait l'aisance des crimes. » Le 4 juillet 1790, l'*Orateur du peuple* publia cette lettre d'un inconnu: « Je vous demande la parole, monsieur l'Orateur, pour dénoncer à votre tribune la démarche vraiment suspecte que vient de faire M. Riquetti l'ainé... Hier, à six heures du matin, M. Riquetti l'ainé, ci-devant comte de Mirabeau, est parti de Paris à pied et s'est rendu sur le chemin qui conduit à Saint-Cloud. Une espèce de chaise de poste, tout attelée, l'y attendait. Afin qu'aucun valet ne fût dans la confiance de ce voyage mystérieux, dont l'objet est sans doute de la plus haute importance, un capitaine de dragons, neveu dudit Riquetti, servait de postillon. La veille, pour laisser croire à ses gens qu'il était à la campagne, il n'était pas rentré chez lui, n'avait pas renvoyé sa voiture, et avait décidé de passer la nuit à l'hôtel d'Aragon, chez sa nièce; ce qu'il a fait. Arrivé à Saint-Cloud, il est monté au château. Là, une conférence très secrète s'est établie entre une très grande dame, l'archevêque de Bordeaux, ledit Riquetti et un autre personnage dont il n'est pas encore temps que je vous dise le nom, mais que vous connaîtrez sous peu de jours. Cette conférence a duré depuis sept heures du matin jusqu'à neuf. C'est alors seulement que le pouvoir exécutif s'est montré, et il est demeuré une heure et demie avec Mirabeau... etc. » En juin 1791, Fréron appréciait ainsi, dans sa feuille, la fuite de Louis XVI: « S'il est vrai que les Autrichiens aient passé la Meuse, et que le sang français ruisselle sur les frontières, Louis XVI doit perdre la tête sur un échafaud et la reine doit, comme Frédégonde (il voulait dire Brunehaut), être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier. » Quelques jours plus tard, Fréron figura, au Champ-de-Mars, parmi les plus ardents promoteurs de la déchéance. Assidu au club des Cordeliers, il prit part à la journée du Dix-août, et fut membre de la Commune de

Paris. Le 14 septembre 1792, il fut élu, avec plusieurs autres dantonistes, député du département de Paris à la Convention nationale, le 15 sur 24, par 454 voix (647 votants). Il prit place à la Montagne, se déclara contre les Girondins et vota, lors du procès du roi, la mort sans appel ni sursis: « Si, après avoir déclaré, dit-il, que Louis Capet est coupable de haute trahison et de conspiration contre l'Etat, vous ne lui appliquez pas la peine portée par la loi, je demande qu'avant de porter le décret de reclusion, l'image de Brutus soit voilée et son buste retiré de cette enceinte. J'ai pour suivi le tyran jusque dans son palais; j'ai demandé sa mort, il y a deux ans, dans des écrits imprimés, qui m'ont valu les poignards de La Fayette. Je vote pour la mort. » Après le 31 mai, Fréron fut désigné avec Barras, Salicetti et Robespierre le jeune, comme commissaire auprès de l'armée chargée de reprendre Marseille sur les insurgés. La lutte ne fut pas longue. Marseille reprise, Fréron ordonna contre plusieurs habitants des mesures de rigueur exceptionnelles, et décida que la ville s'appellerait « Sans-Nom »; il fit raser plusieurs édifices, et se proposait de combler le port avec les démolitions (janvier 1794); mais un décret de la Convention, du 12 février, décida que le nom de Marseille serait maintenu. Le 25 septembre 1793, la trahison ayant livré Toulon aux Anglais, la vengeance de cet attentat fut confiée au zèle de Fréron et de ses collègues. Fréron se signala encore, après la victoire, par d'impitoyables représailles. « Fusillades, écrivait-il, fusillades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traitres! » « Les fusillades sont à l'ordre du jour; en voilà plus de six cents, écrit-il le 16 nivôse an II. La mortalité est parmi les sujets de Louis XVII. » Il eût voulu raser Toulon jusque dans ses fondements. Le comité de salut public s'y opposa. De retour à Paris, il fut d'abord bien accueilli au club des Jacobins; mais la lumière s'étant faite sur les vrais sentiments de Fréron, Robespierre et les siens ne tardèrent pas à le traiter en ennemi. Il le leur rendit bien. Au neuf thermidor, Fréron se montra avec Barras, Tallien et autres, des plus acharnés à réclamer la tête de Robespierre: « Ah! qu'un tyran est dur à abattre! » s'écria-t-il dans son impatience. Il eut aussi un part directe dans le vote du décret de mort rendu contre Couthon: il lui reprocha d'avoir voulu « monter au trône sur les cadavres des représentants du peuple! » Après la chute des Jacobins, Fréron, suivi des débris du parti dantoniste, revendiqua le titre de *thermidorien* et quitta la Montagne pour aller siéger au côté droit. Il y devint l'actif agent de la réaction: un jour il proposa de raser l'Hôtel-de-Ville et le club des Jacobins, un autre jour, de brûler le faubourg Saint-Antoine. Il demanda aussi la mise en accusation de Fouquier-Tinville: « Tout Paris réclame son supplice, fit-il; il faut que ce monstre aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré. » Plus tard, et immédiatement après l'exécution de Fouquier (7 mai 1795), il insista pour l'abolition du régime révolutionnaire et pour la suppression du tribunal. Avec Dussaulx comme collaborateur, il fit de son *Orateur du peuple* une sorte de moniteur officiel de la contre-révolution, s'exprima avec la même frénésie que par le passé, mais dans un sens tout différent, et se mit à la tête d'une bande de jeunes aristocrates qui, sous le nom de *Jeunesse dorée de Fréron*, parés d'habits élégants, coiffés en cadennettes et la tête ornée de poudre, parcouraient la ville en insultant et en malmenant « les patriotes », aux

accents du *Réveil du peuple*, chanson royaliste à la mode. Lors des mouvements du 12 germinal et du 1^{er} prairial an III, où le député Féraud paya de la vie la fatale ressemblance de son nom avec Fréron, celui-ci marcha avec Barras contre le faubourg Saint-Antoine, et vainqueur, voulut, suivant son usage, le livrer aux flammes. Mais l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire arrêta les thermidorien dans la voie de la réaction. Fréron reparut à la Montagne et sembla revenir à la cause révolutionnaire; il vit de jour en jour décroître son influence. Non compris dans les réélections qui replacèrent les deux tiers de la Convention dans les Conseils établis par la Constitution de l'an III, il fut, au mois de novembre 1795, envoyé dans les départements du Midi en qualité de commissaire du Directoire exécutif. Il s'efforça, changeant encore de parti, d'y calmer les fureurs qui s'étaient donné carrière depuis le neuf Thermidor; il s'ensuivit, entre ses amis de la veille et lui, une polémique de brochures où les récriminations les plus violentes furent échangées. Fréron engagea la lutte en publiant son *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi* (1796); Durand de Maillane, Isnard et autres lui répondirent. Fréron parvint à se faire élire au Conseil des Cinq-Cents par l'assemblée électorale de la Guyane, mais les deux Conseils refusèrent de valider cette élection. Alors il disparut définitivement de la scène politique. Sans fortune, il obtint, avec assez de peine, de Bonaparte, qui avait vécu dans son intimité, une place modeste dans l'administration des hospices. Peu s'en fallut pourtant qu'il ne devint le beau-frère du premier consul; s'il n'avait été engagé dans les liens d'un précédent mariage, il aurait pu légitimer sa liaison avec Pauline Bonaparte. Dédommagé par le poste de sous-préfet d'un des arrondissements de Saint-Domingue, il fit partie de l'expédition du général Leclerc, Jevenu à sa place l'époux de la sœur de Bonaparte, et dont il partagea la fortune: à peine arrivé à destination, il succomba, victime des rigueurs du climat. On a de Fréron, outre les écrits déjà cités, des *Réflexions sur les hôpitaux et particulièrement ceux de Paris*, et *l'établissement d'un mont-de-piété* (1800).

FRÉRY (CHARLES-LOUIS), député de 1881 à 1885, né au Puits (Haut-Rhin) le 26 novembre 1846, étudia la médecine et se fit recevoir docteur en 1873, puis il se fixa à Belfort, où il exerça la profession de médecin. Membre et secrétaire du conseil général, il fut désigné, le 21 août 1881, comme candidat républicain aux élections législatives, et fut élu député de Belfort par 7,350 voix (13,929 votants, 16,958 inscrits), contre 6,438 voix à M. Keller, candidat monarchiste. Il siégea à gauche, soutint la politique opportuniste, vota pour les ministères Gambetta et Ferry, et pour les crédits du Tonkin. Porté sur la liste républicaine au renouvellement du 4 octobre 1885, M. Fréry obtint, sans être élu, 7,548 voix (15,278 votants).

FRESCHVILLE (JOSEPH-ARATOLE BOSQUILLON DE), député depuis 1885, né à Saint-Esprit près Bayonne (Basses-Pyrénées) le 23 février 1823, descendait d'une famille de noblesse d'épée originaire des Flandres, et était fils d'un colonel du 2^e léger blessé à la prise d'Alger (1830) et tué peu après dans une reconnaissance. Elevé au lycée Saint-Louis, Joseph de Frescheville entra à l'École polytechnique en 1843, en sortit officier d'artillerie, fit la campagne de Crimée comme

capitaine, la campagne d'Italie, celle de 1870 sous Metz comme chef d'escadron du 11^e d'artillerie, et, au retour de la captivité en Allemagne, fut nommé lieutenant-colonel, puis (1871) directeur de l'école d'artillerie de Douai, enfin colonel du 27^e d'artillerie à Douai. Promu général de brigade, il fut mis à la tête de la 4^e brigade d'infanterie à Saint-Omer, et fut placé au cadre de réserve, dans la 2^e section de l'état-major général, le 8 février 1885. Il se retira alors dans ses propriétés de Cassel (Nord), se fit agriculteur et devint président de la Société d'agriculture de Dunkerque. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, le général de Frescheville fut élu député, le 15^e sur 20, par 161,490 voix sur 292,696 votants et 348,224 inscrits. Il siégea à droite, présida la commission de la loi sur l'espionnage, fut membre des commissions de l'unification de la solde dans l'armée, des cadres de la marine, etc., et prit la parole sur les questions militaires: en juin 1887, lors de la discussion de la nouvelle loi sur l'armée, il soutint qu'on devait faire un essai plus complet de la loi de 1872, avant de consacrer législativement les réformes que cette loi autorisait le ministre à appliquer par décrets. Il parla aussi sur les questions agricoles et défendit les idées protectionnistes. Dans la dernière session, le général de Frescheville a voté contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur en 1855, officier en 1859, commandeur le 27 décembre 1884.

FRESLON (ALEXANDRE-PIERRE), représentant en 1848, et ministre, né à la Fleche (Sarthe) le 11 mai 1808, mort à Paris le 26 janvier 1867, d'une famille de cultivateurs, fit ses études de droit à la faculté de Paris, puis s'inscrivit au barreau d'Angers en 1829. D'opinions libérales, il fut poursuivi, le 17 juillet 1830, pour avoir pris part à une manifestation contre le gouvernement, se défendit lui-même, et obtint son acquittement. Après la révolution de juillet, il entra dans la magistrature comme substitut du procureur du roi; mais, n'approuvant pas la marche du nouveau gouvernement, il donna bientôt sa démission, reprit (1832) la profession d'avocat, fonda, en 1839, le *Précurseur de l'Ouest*, journal républicain, et combattit, au sein du conseil municipal d'Angers dont il était membre, le maire de la ville, M. Giraud; la dénonciation dans son journal d'un fait de corruption (1846) lui valut une amende de 100 francs. Le 2 mars 1848, le Gouvernement provisoire le nomma procureur général près la cour d'appel d'Angers. Élu, le 23 avril de la même année, le 9^e sur 13, par 71,046 voix, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de législation et vota avec les républicains modérés de la nuance Cavaignac: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Lors-

que le général Cavaignac se rapprocha de la droite, il choisit, à l'instigation de M. de Falloux, M. Freslon pour ministre de l'Instruction publique et des Cultes (13 octobre 1848), en remplacement de M. Vaulabelle, et il l'envoya à Marseille, au-devant de Pie IX, qui s'éloignant de Rome venait, croyait-on à tort, chercher un refuge en France. M. Freslon quitta le ministère le 19 décembre 1848. Le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte le nomma, le 25 août 1849, avocat général à la cour de cassation. Il n'avait pas été réélu en 1849 à l'Assemblée législative, et, lors de l'élection partielle du 8 juillet, 929 voix seulement s'étaient comptées sur son nom dans le département de Maine-et-Loire, contre 47,561 à M. Dupetit-Thouars, élu, et 7,960 à M. Lefrançois. Il ne fit point adhésion à l'acte du Deux-Décembre, redevint avocat au barreau de Paris, et se présente comme candidat indépendant au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, où il n'obtint que 6,167 voix contre 18,297 accordées à M. Bucher de Chauvigné, candidat officiel, élu.

FRESNEAU (ARMAND-FÉLIX), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, à l'Assemblée nationale de 1871, et membre du Sénat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 5 janvier 1823, fils d'un préfet de la Corse sous le gouvernement de Louis-Philippe, fit ses études au collège de Rennes, et fut admis, en 1847, grâce à la situation et aux relations de son père, comme secrétaire particulier auprès de M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur. Il se destinait à la carrière diplomatique. Mais la révolution de février le jeta dans la politique militante. Sa candidature à l'Assemblée constituante, chaudement appuyée par le clergé et par le parti conservateur tout entier, l'emporta, le 23 avril 1848, dans le département d'Ille-et-Vilaine, avec 88,094 voix (132,609 votants, 152,985 inscrits). M. Fresneau était le 5^e élu sur 14. Il siégea à droite, dans les rangs des monarchistes, et vota : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, qu'il défendit le premier à la tribune (29 juin 1849), en affirmant que « le pays était las de l'Assemblée », contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. M. Fresneau prit plusieurs fois la parole à la tribune de l'Assemblée constituante, et, le 6 octobre 1848, au cours du débat sur la Constitution, il insista en faveur du système qui attribuait au suffrage universel la nomination du président de la République : — « Si nous prenons, dit-il, le président nommé par nous comme un président réel, je crains que nous n'imitions les peuples enfants, et même nous aurons un désavantage qu'ils n'ont pas, car nous ne pourrions pas croire au président que nous aurons fait ici en un quart d'heure par un coup de majorité. » Il conclut en ces termes : « Remettez au pays le soin de choisir le pouvoir exécutif, de le désigner lui-même ; laissez au pays, si je puis m'exprimer ainsi, le droit de lui infuser la force et la puissance dont il a besoin, car le conseil opposé ne pourrait être donné à la République que par ses ennemis, ou du moins par ceux qui ne savent pas où ils la conduiraient. » M. Fresneau soutenait alors, dans une vue hostile aux institutions républi-

caines, la candidature de L.-N. Bonaparte à la présidence. Il donna ensuite son suffrage au gouvernement du prince, et, réélu le 13 mai 1849, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 12, par 77,071 voix (106,407 votants, 154,958 inscrits), il continua de se montrer l'adversaire du régime républicain. Il vota pour l'état de siège, pour les poursuites contre les représentants compromis dans l'affaire du 13 juin, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et ne se sépara que vers la fin de la législature de la politique de l'Élysée. Le coup d'État du 2 décembre 1851, qui ne le compta point parmi ses partisans, rendit M. Fresneau à la vie privée. Il passa dans ses propriétés tout le temps du second Empire, et fit une seule tentative, d'ailleurs infructueuse, pour entrer au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863 : candidat indépendant dans la 2^e circonscription du Morbihan, il échoua avec 7,155 voix contre 22,383 au député sortant, réélu, M. le Mélor de la Haichois. M. Fresneau reparut à l'Assemblée nationale du 8 février 1871, comme représentant du Morbihan, élu, le 10^e et dernier de la liste, par 54,448 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits). De nouveau, il alla siéger à l'extrême droite, où il devint un des membres les plus actifs du parti catholique et légitimiste. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour à Paris, fut un des promoteurs et des signataires de l'adresse d'adhésion au *Syllabus*, envoyée au pape par un groupe de députés, et dirigea plusieurs attaques contre le gouvernement de Thiers. En 1872, il prononça un discours très vif au sujet de la loi sur l'Internationale, et déposa avec son collègue, M. Caron, un projet de loi tendant à organiser le service des aumôniers dans l'armée. En 1873, il vota pour la démission de Thiers (24 mai), puis il s'associa à toutes les mesures du ministère de Broglie, ainsi qu'aux préparatifs de « fusion » et de restauration monarchique. Après l'échec de cette dernière tentative, le représentant du Morbihan se rallia au vote du septennat. Mais il se retourna contre le cabinet de Broglie et contribua à sa chute (mai 1874), le jour où il fut convaincu que les orléanistes avaient mis obstacle à l'avènement du comte de Chambord. On remarqua les discours de M. Fresneau sur la loi électorale municipale, sur l'organisation municipale, son opposition à l'amendement septennaliste de M. Paris, le concours qu'il prêta à la motion de la droite en faveur du rétablissement de la monarchie, etc. Il se prononça enfin contre l'amendement Wallon, contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Fresneau ne s'était représenté (1876) ni aux élections sénatoriales, ni aux élections législatives, et il s'était borné à publier (1877) une brochure politique sous ce titre significatif : *Le Roi*, lorsque le renouvellement partiel du 5 janvier 1879 dans le Morbihan le fit rentrer au Sénat, par 193 voix sur 327 votants. M. Fresneau reprit sa place parmi les conservateurs monarchistes les plus militants. Il se signala par une opposition ardente aux lois sur l'enseignement présentées par M. J. Ferry ; il les combattit à la tribune de la Chambre haute, et revint encore (novembre 1880) sur la question religieuse, sous forme d'interpellation, à propos d'une décision des conseils académiques de Besançon et de Douai. Le 10 décembre 1882, il interpella M. Duvaux, ministre de l'Instruction

nublique, au sujet de la suppression des emblèmes religieux dans les locaux scolaires ; protesta longuement (juillet 1883) contre la suspension de l'inamovibilité de la magistrature ; combattit (novembre 1884) le projet de réforme électorale concernant le recrutement du Sénat ; défendit la surtaxe des céréales et les droits sur l'importation des bestiaux (février 1885 et mars 1887) ; attaqua (juin suivant et janvier 1887) la gestion financière du gouvernement républicain ; s'éleva (février 1886) contre la laïcisation de l'enseignement primaire, et s'opposa en vain (décembre 1887) au vote de la prorogation pour six mois du traité de commerce franco-italien. Il se prononça encore contre la modification du serment judiciaire, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre la loi du divorce, contre l'expulsion des princesses, contre la nouvelle loi militaire, etc. Rélu sénateur du Morbihan, le 5 janvier 1888, par 647 voix (944 votants), il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et a voté contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

FRESSENEL (CLAUDE-ANDRÉ), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en 1809, né à Annonay (Ardèche) le 4 septembre 1759, mort à Paris le 31 janvier 1810, fils d'André de Fressenel, écuyer, et de Catherine Ollier, était avocat à Annonay. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de l'Ardèche à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 165 voix sur 297 votants. Il prit plusieurs fois la parole, notamment pour s'opposer à l'amnistie dont on voulait faire bénéficier les auteurs des crimes d'Avignon. Il parla aussi à propos de l'assassinat de Grangeneuve qu'il considéra comme une simple rixe. Le 23 germinal an V, il fut élu par le même département député au Conseil des Cinq-Cents, par 94 voix sur 120 votants. A la séance du 10 prairial suivant, il demanda que l'on s'occupât enfin de discuter le projet de code civil ; le 17 thermidor an V, il proposa une nouvelle organisation du régime hypothécaire ; le 28 thermidor suivant, avec son collègue Gilbert, il présenta un projet d'amélioration de la gestion financière, que le Conseil fit imprimer. Le 9 germinal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture, et, le 22 prairial de la même année, juge au tribunal civil de Tournon. Avocat au conseil d'Etat le 8 juillet 1806, il fut élu, par le Sénat conservateur, député de l'Ardèche au Corps législatif, le 2 mai 1809. Il mourut quelques mois après.

FRÉTEAU DE PÉNY (EMMANUEL-JEAN-BAPTISTE, BARON), pair de France, né à Paris le 5 novembre 1776, mort à Paris le 9 juillet 1855, fils du suivant, choisit d'abord la carrière militaire, et, après avoir passé par l'Ecole polytechnique et par l'Ecole d'artillerie de Châlons, fut quelque temps aide-de-camp du général Cambis, puis du général Menou. Compromis dans l'insurrection du 12 vendémiaire, il fut condamné à mort par contumace et se tint caché jusqu'en 1803. Sa condamnation se trouvant annulée de fait, il quitta le métier des armes pour entrer dans la magistrature, et fut, en 1806, nommé substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Paris. Peu après, il passa à la cour impériale en qualité d'avocat général. Il adhéra en avril 1814 à

la déchéance de Napoléon, reçut de la Restauration le poste d'avocat général à la cour de Cassation, le conserva pendant les Cent-Jours et le perdit lors du second retour des Bourbons ; mais il obtint sa réintégration en 1818. Installé alors en audience solennelle, le 25 novembre, il reçut du président de Séze une admonestation « qui produisit, écrit un biographe, d'autant plus d'effet sur la Cour et sur les spectateurs que l'air contrit et humilié du récipiendaire donnait un mérite de plus aux paroles de M. de Séze ». « L'inépuisable bonté du roi, dit ce président, efface aujourd'hui l'erreur d'un moment, et nous fait un devoir à nous-mêmes d'en perdre jusqu'à la pensée. Personne n'a le droit de se souvenir de ce que le monarque veut qu'on oublie. Les erreurs disparaissent d'ailleurs lorsque les regrets sont sincères. Ces regrets alors sont de la vertu. Le prince a connu les vôtres, monsieur, et il vous a replacé au milieu de nous. Aussi Français que nous, dévoué comme nous à la monarchie légitime, vous disputerez de zèle avec nous pour le trône, pour le monarque, pour sa famille, pour sa dynastie, pour l'auguste et entière descendance de saint Louis et de Henri IV, etc. » En 1824, M. Fréteau subit une nouvelle disgrâce qui dura deux ans, pour avoir émis, dans l'affaire du journal *l'Aristarque*, des conclusions contraires aux volontés ministérielles. Puis il rentra encore en faveur. Il se montra, d'ailleurs, aussi empressé à servir la monarchie de Louis-Philippe, après 1830, que celle de Louis XVIII et de Charles X. En 1833, M. Barthe le promut conseiller à la cour de Cassation, et, le 11 septembre 1835, il fut nommé pair de France. Il soutint le gouvernement à la Chambre haute, et ne quitta la vie publique qu'en 1848. Le 23 octobre 1852, Fréteau de Pény fut admis à la retraite comme conseiller honoraire à la cour de Cassation. Il avait été fait baron de l'Empire le 25 mars 1809.

FRÉTEAU DE SAINT-JUST (EMMANUEL-MARIE-MICHEL-PHILIPPE), député en 1789, né à Paris le 25 mars 1745, mort à Paris le 15 mai 1794, entra de bonne heure dans la magistrature. Conseiller au parlement de Paris, où il succédait à M. de Barentin, il se déclara avec ses collègues contre le chancelier Maupeou, défendit le cardinal de Rohan dans l'affaire du collier, et seconda les résistances parlementaires contre les édits présentés par Brienne, en s'adressant directement au roi lors de la séance royale de l'enregistrement des édits : « Sire, dit-il, l'amour de la nation pour la race auguste de nos rois, et notamment pour la personne de Votre Majesté, n'est point affaibli ; mais tout s'use, et les plus belles institutions ne sont point à l'abri des atteintes du temps. Est-il donc étonnant qu'après tant de siècles les ressorts du gouvernement se soient altérés, et qu'ils aient besoin d'être raffermis sur leurs antiques fondements ? » On lui répondit par une lettre de cachet, qui le fit emprisonner à Doullens (1788). Fréteau de Saint-Just ne revint siéger au parlement qu'après une disgrâce de plusieurs mois. L'année suivante (20 mars 1789), le bailliage de Melun le nomma député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il se réunit à la fraction de son ordre qui fit cause commune avec le tiers-état, s'efforça de concilier l'esprit de réforme avec l'institution monarchique, et prit une part des plus actives aux travaux de l'Assemblée constituante. Membre du comité de Constitution, il parla sur la définition des pouvoirs, sur les impositions, sur la formule de la promulgation, etc., demanda l'ajournement